



Séparation couple non marié garde d'enfants

Par **Mima41**, le **23/02/2020** à **22:55**

Bonjour

je me sépare du papa de mon enfant de bientôt 12 mois. Du coup le papa repars dans sa région à 170km de mon domicile ou vit jusqu'à présent notre enfant. J ai pris un congé parental pour rester avec mon fils son papa a continuer à travailler. Mon fils va à la crèche depuis 6mois je le prépare car je reprends le travail bientôt. Nous n avons pas encore de jugement et dans l attente de saisir le juge le papa souhaite une garde alternée malgré la distance chose que je refuse car il est encore petit. Je ne suis pas contre 1weekend sur 2 car mon fils a besoin de son papa aussi. Mais dans l attente d un jugement j ai lu que les deux parents peuvent garder l enfant. Comment refuser la garde alternée (qui n est pas possible au delà de 40km de distance) existe il un recours en attendant de saisir le juge ? Que dois je faire immédiatement pour avoir une décision urgente pour la garde même provisoire
merci

Par **youris**, le **24/02/2020** à **11:12**

bonjour,

dans l'attente d'une décision du JAF que vous devez saisir rapidement, c'est le parent qui s'éloigne volontairement du domicile familial qui doit prendre en charge les frais de transport.

les 2 parents ont les mêmes droits et obligations sur leur enfant mais la distance d'éloignement du père interdit à mon avis la garde alternée.

dans l'attente d'une décision du juge, vous devez trouver un accord provisoire avec le père de votre enfant.

concernant la garde alternée voir ce lien:

<https://www.village-justice.com/articles/Residence-alternee-distance-entre-domicile-des-deux-parents-equilibrage,22773.html>

salutations